



placement

Le placement en assurance-vie retrouve la faveur des épargnants

Retrouvant la faveur des épargnants, le bilan de l'assurance-vie pour 2014 est largement positif. Après des années de diminution, la collecte nette des contrats a augmenté.

Avec 116 milliards d'euros investis sur les onze premiers mois de l'année (les chiffres de décembre ne sont pas encore disponibles), l'assurance-vie a retrouvé les grâces des épargnants en 2014.

Et cela d'autant plus que les retraits ont été inférieurs aux années passées, entraînant une collecte nette (sommes versées moins retraits) positive de 21 milliards d'euros sur onze mois. C'est un changement radical avec les années précédentes, qui avaient vu la collecte nette diminuer.

Deux nouveaux types de fonds

L'année a également été riche sur le front de l'innovation, puisque deux nouvelles familles sont apparues : les fonds eurocroissance, d'une part, et les contrats vie-génération, d'autre part. Les fonds eurocroissance sont des fonds en euros laissant une plus large part à la diversification et promettant des rendements supérieurs aux fonds en euros classiques, mais au prix d'une garantie réduite, puisque l'épargnant n'a la certitude de récupérer au minimum les primes investies qu'à l'issue d'un délai d'au moins huit ans.

Ils sont toutefois encore très rares sur le marché, puisque seule une

poignée d'établissements les ont lancés l'an dernier (Axa-Agipi, BNP Paribas, Crédit Agricole et LCL). Le vrai déploiement devrait donc s'opérer en 2015. Les contrats vie-génération, encore rares également – pour l'instant, seuls Allianz et Crédit Agricole en proposent –, sont, quant à eux, destinés aux investisseurs plutôt fortunés, qui feront profiter leurs bénéficiaires d'un abattement supplémentaire de 20 % lors de la succession en échange d'un investissement à hauteur d'un tiers dans des PME, le logement intermédiaire ou

l'économie solidaire. C'est, là encore, en 2015 que l'offre devrait s'étendre.

Un rendement de 2,5 %

Si le cru 2014 est riche pour les assureurs, il l'est un peu moins pour les assurés, qui vont assister une nouvelle fois à l'érosion des performances de leurs fonds en euros. Celle-ci, au vu des premiers chiffres communiqués par les assureurs (il faudra attendre fin janvier pour avoir une idée précise), est toutefois limitée. Les premiers taux communiqués laissent en effet apparaître une baisse de 20 à 30 points de base (de 0,2 à 0,3 %) qui pourrait amener le niveau moyen de rémunération de ces compartiments sans risque à 2,5 % pour l'année 2014

Au regard d'une inflation historiquement basse, le bilan est cependant largement positif puisque ces fonds ont permis de faire progresser sensiblement le pouvoir d'achat de l'épargne. Le gain net d'inflation sera ainsi supérieur à ceux de 2012 et de 2013.

Les écarts entre compagnies ne cessent toutefois d'augmenter : la Macif a ainsi servi un taux de 2 % pour son livret sans frais d'entrée, alors que le fonds euros immobilier de **Primonial** et **Suravenir**, **Sérénipierre**, vient d'annoncer un tonitruant 4,05 %, après 4,15 % les deux années précédentes. Parmi les fonds en euros classiques, c'est la MIF qui devrait conserver la tête des classements, avec un taux de 3,65 % (3,85 % en 2013).

ÉRIC LEROUX



UN DOUBLEMENT DE LA COLLECTE NETTE PAR RAPPORT À 2013

Evolution mensuelle de la collecte nette (en milliards d'euros)

